



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/36/511
16 septembre 1981

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-sixième session
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

UN URBAE

1981

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA TRENTE-SIXIEME
SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Note verbale datée du 15 septembre 1981, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Le Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui transmettre la note verbale ci-jointe, en date du 15 septembre 1981, adressée au Président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale et au Secrétaire général au sujet des pouvoirs du Kampuchea à la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam prie le Secrétaire général de bien vouloir faire circuler la note ci-jointe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 3 de l'ordre du jour provisoire.

* A/36/150.

ANNEXE

NOTE VERBALE

Les Délégations des Etats ci-dessous mentionnées participant à la 36ème Session de l'Assemblée Générale présentent leurs compliments à Leurs Excellences Mr. le Président de la 36ème Session de l'Assemblée Générale et Mr. le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies et ont l'honneur d'attirer leur attention sur les télégrammes officiels en date du 9 et du 10 Septembre 1981 de S.E. Mr. HUN SEN, Vice Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire du Kampuchea, télégrammes qui leur sont adressés au sujet de la représentation de la République Populaire du Kampuchea à la 36ème Session de l'Assemblée Générale.

En conséquence, les Délégations ci-dessous mentionnées demandent que la Commission de vérification des pouvoirs se réunisse immédiatement pour examiner les pouvoirs du Kampuchea et en faire un rapport à l'Assemblée Générale.

Elles prient le Secrétaire Général de bien vouloir faire circuler cette note comme document officiel de la 36ème Session de l'Assemblée Générale au titre du point 3 de l'ordre du jour.

Elles prient le Président de la 36ème Session de l'Assemblée Générale et le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies d'agréer l'assurance de leur très haute considération.

NEW YORK, le 15 Septembre 1981

- DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DE CUBA
- DELEGATION DE L'ETHIOPIE
- DELEGATION DU GRENADA
- DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE
- DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO
- DELEGATION DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE MONGOLIE
- DELEGATION DU NICARAGUA
- DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DE SEYCHELLES
- DELEGATION DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM

- S.E. Mr. le Président
de la 36ème Session de l'Assemblée Générale
- S.E. Mr. le Secrétaire Général
de l'Organisation des Nations Unies.

NEW YORK.
